

Une loi qui criminalise les protestations sociales est critiquée en Colombie



Bogota, 22 décembre (RHC) Des hommes politiques colombiens de l'opposition critiquent aujourd'hui un projet de loi controversé proposé par le Gouvernement et approuvé par la Chambre des représentants du Congrès (bicamérale) au motif qu'il criminalise la protestation sociale en Colombie.

La sénatrice de l'Union patriotique Aïda Avella, a assuré que la réglementation viole le point de la Constitution qui stipule que la Colombie est un État social de droit et qu'elle place au-dessus de la vie humaine la propriété privée en redéfinissant la notion de proportionnalité pour donner le droit de tuer.

«Avec la présomption de légalité, elle modifie également la législation actuelle pour que la présomption d'innocence et la légitime défense existent à l'avance dans toutes les circonstances impliquant un membre de la force publique», a souligné Avella.

«Alors où en sommes-nous : la Constitution est-elle respectée ou la nouvelle loi l'emporte sur elle depuis l'article premier?» a demandé le député lors de la session de mardi où la majorité du gouvernement a approuvé la loi contestée.

Selon le ministre de l'Intérieur, Daniel Palacios, la réglementation qui devra être approuvée par le président vise à donner « de plus grands outils aux juges pour sanctionner les violents qui troublent leur tranquillité ».

Pour le sénateur Iván Cepeda, du Pole Démocratique Alternatif, cette loi est « un recueil de dispositions qui légalisent des pratiques criminelles officielles, paramilitaires et de particuliers. C'est un permis pour tuer; une nouvelle aberration à caractère fasciste de ce gouvernement».

Il a indiqué qu'avec 18 autres membres du Congrès, il a envoyé une lettre à la Commission interaméricaine des droits de l'homme pour «dénoncer le non-respect par le gouvernement de ses recommandations sur le respect de la protestation sociale»

La semaine dernière, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme sur la violence policière contre les manifestants pendant la grève nationale a révélé dans un rapport que 46 personnes ont été tuées dans le contexte des mobilisations de la grève nationale contre le gouvernement.

Il a précisé qu'entre le 28 avril et le 31 juillet de cette année, il avait reçu des dénonciations sur l'assassinat de 63 personnes lors des manifestations et que 76 % des décès étaient dus à des blessures par balle.

Selon l'enquête, au moins 28 de ces décès auraient été le fait d'agents de police et 10 d'entre eux auraient été le fait de membres de l'escadron mobile antiémeute de la Police nationale et 10 autres auraient été victimes d'acteurs non étatiques.

L'étude montre que la police a fait un usage inutile ou disproportionné de la force pour disperser les manifestations pacifiques et les barrages.

En outre, des individus armés ont attaqué les manifestants, parfois avec des armes à feu, devant la passivité des forces de sécurité.

En plus des morts documentées, 60 cas de violence sexuelle auraient été commis par la police. Jusqu'à présent, l'ONU en a vérifié 16.

Source Prensa Latina

<https://www.radiohc.cu/fr/noticias/internacionales/280646-une-loi-qui-criminalise-les-protestations-sociales-est-critiquee-en-colombie>



Radio Habana Cuba